

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 16 décembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

Réformer le système de santé pour garantir aux Calédoniens la pérennisation du RUAMM

Le président du gouvernement, Thierry Santa, et le directeur régional Océan Pacifique de l'Agence française de développement (AFD), Philippe Renault, ont signé ce mercredi 16 décembre une convention de financement pour une mission d'appui à la mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité auprès du ministère des Outre-mer, avec l'aide de l'AFD, le financement d'une assistance technique résidentielle destinée à faciliter la mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien.

La convention signée aujourd'hui vient formaliser l'octroi d'une subvention de 500 000 euros (près de 60 millions de francs) par le comité de pilotage du Fonds Outre-mer (FOM) afin de soutenir la volonté du gouvernement d'assurer un Régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM) pérenne, pour tous les Calédoniens, et de lutter contre les inégalités.

Un plan global de pérennisation du RUAMM articulé autour de trois piliers

La réforme structurelle du système de santé calédonien constitue l'un des trois piliers du plan global de pérennisation du RUAMM, construit par le président du gouvernement, Thierry Santa, et Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge du plan Do Kamo, validé en collégialité du gouvernement le 19 novembre 2019 et mis en œuvre depuis le début de l'année 2020.

Articulé autour de trois piliers, ce plan global a pour objectif de :

1. apurer le passif du RUAMM accumulé au fil des années pour redonner de la trésorerie aux hôpitaux et aux provinces, créanciers du RUAMM, et assainir le régime,
2. garantir l'équilibre du RUAMM en rationalisant les dépenses et en accroissant les recettes affectées au régime,
3. mettre en œuvre la réforme structurelle du système de santé calédonien inscrite dans le plan Do Kamo, sur les préconisations de la mission en 2018 de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et votée par le Congrès, par la délibération n° 365 du 19 décembre 2018.

Une expertise technique résidentielle pour une durée de deux ans

La subvention accordée par le FOM permettra ainsi de financer un conseiller-expert, ou une conseillère-experte, placée auprès du président et du membre du gouvernement en charge du plan Do Kamo. Elle résidera en Nouvelle-Calédonie pour une durée de deux ans et s'attachera à faciliter la mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien.

Sous le contrôle permanent du gouvernement, cette assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission de :

- définir un plan d'action opérationnel et des schémas de préfiguration d'une nouvelle gouvernance du système de santé calédonien pour permettre, une validation des scénarios par le gouvernement courant 2021 et un fonctionnement opérationnel courant 2022, et en assurer le suivi,
- participer à la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble du dispositif constituant la nouvelle gouvernance du système de santé calédonien, dès lors que les schémas de préfiguration seront validés par le gouvernement.

Rééquilibrer les moyens alloués à la prévention et aux soins

La nouvelle organisation du système de santé calédonien a vocation à éviter les doublons, les incohérences de l'offre de santé, l'instabilité des processus de décisions, à réaliser des économies d'échelle et à garantir l'accès aux soins pour tous.

Cette nouvelle organisation, fondée sur le plan Do Kamo prévoit de :

- déterminer une enveloppe annuelle de financement du système de santé et son objectif d'évolution, comprenant la fixation d'une enveloppe de dépenses de prévention et son objectif d'évolution ainsi que la détermination d'un Objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (OCEAM),
- mettre en place une gouvernance coordonnée de l'offre de prévention et de l'offre de soins avec la création d'une Autorité indépendante de régulation (AIR) et la redéfinition des missions de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), ainsi que des missions et de la gouvernance de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et de l'Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC),
- créer un dispositif d'observation, d'évaluation et de prospective médicale à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, et les outils indispensables à son fonctionnement,
- créer un système de régulation des enveloppes pour assurer le respect des objectifs d'évolution des dépenses de prévention et d'assurance maladie.

À propos de l'Agence française de développement en Nouvelle Calédonie

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, l'AFD soutient de nombreux projets structurants du territoire depuis 1947. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et accompagne le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor-Leste, au Vanuatu et dans les 13 autres états insulaires du Pacifique.

Le Groupe AFD s'est, par ailleurs, doté d'une « stratégie régionale Océan Pacifique 2019-2023 » mettant en lumière les enjeux régionaux qui seront au centre de son action dans les cinq prochaines années : un « Océan résilient » afin d'accompagner la région dans sa lutte contre les effets du changement climatique, un « Océan solidaire » qui permettra de faciliter l'accès aux services de bases pour tous et notamment les populations les plus démunies, un « Océan d'avenir » dans l'accompagnement des secteurs de l'économie bleue, de l'économie verte ou encore du numérique et un « Océan en Commun » afin de favoriser l'intégration régionale des territoires français du Pacifique.

L'AFD assure le pilotage du FOM lancé en mai 2020. Celui-ci vise à faire émerger les projets des acteurs publics locaux en cohérence avec la Trajectoire Outre-mer 5.0 du ministère des Outre-mer, qui s'articule autour de cinq objectifs « zéro » : zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant, zéro exclusion, zéro vulnérabilité.

En 2019, l'AFD a accordé 17,7 milliards de francs pour de nouveaux financements afin d'aider la Nouvelle-Calédonie à répondre à ses défis, et 3,7 milliards de francs dans le cadre de ses activités régionales.

<https://nc.afd.fr>

<https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans>

Contact presse AFD : Vanessa Roubio – roubiov@afd.fr – +687 24 48 90

* *
*